



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 4 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 21 juin 2023 à 20h00

A la salle du conseil du communal à Roche

Présidence : M. Dominique Weber

Sont présents : A l'appel :

24 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, Mme Aurélie Tulot, MM. Pierre-Alain Karlen, Marcel Reschteiner

Excusé : Fabio Lecci

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations conseil intercommunal*
4. *Assermentation de M. Jean-Marc Chavannes au CODIR, commune de Roche*
5. *Adoption procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022*
6. *Communications du bureau*
7. **Rapport et vote des préavis suivants :**
 - *Préavis N° 1/2023, relatif au rapport de gestion et comptes 2022*
 - *Préavis N° 2/2023, relatif à la demande de crédit pour une mise au concours en marché et étude parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la Tronchenaz*
 - *Préavis N° 3/2023, relatif à la demande de crédit d'étude pour l'agrandissement de la salle de gymnastique de la Tour-Rouge*
8. **Elections statutaires :**
 - *Président*
 - *Vice-Président*
 - *Scrutateurs*
 - *COGEF*
9. **Communications du CODIR**
 - *Rapport du président*
 - *Communication concernant l'étude sur les piscines*
 - *Communication sur l'UAPE*
10. *Divers*

M. Dominique Weber, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Olivier Narbel Président du CODIR et les 4 conseillers Municipaux.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 24 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mme Murielle Auberson, M. Julien Cattin, M. Yves Dubuis, M. Jean-Daniel Zufferey

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 24 membres avec le Président, soit 23 votes à main levée et 24 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté

3. Démissions – Assermentations

Monsieur Mark Brissat nous a informé de sa démission du conseil communal de Roche pour le 1 juillet 2023. Il est donc de facto démissionnaire du conseil intercommunal de l'ASPIHL comme le stipule l'article 7 de notre règlement.

Le remplaçant désigné est :

Le nom de son remplaçant ne nous a pas été transmis par le conseil de Roche. Il sera donc remplacé ultérieurement.

4. Assermentations de M. Jean-Marc Chavannes, commune de Roche

À la suite de l'élection complémentaire à la municipalité de Roche, Madame Aurélie Tulot se trouve désormais en charge de la syndication.

Elle remet donc son mandat de l'ASPIHL pour se consacrer à d'autres obligations.

Madame Tulot a succédé au CODIR à Monsieur Jean-Marc Chavannes et le hasard fait qu'elle l'a également précédé.

J'ose espérer qu'elle l'a aussi bien cerné puisqu'ils sont désormais collègues à la municipalité.

Madame la Syndique, nous vous souhaitons tout de bon et avons le plaisir de vous remettre ces quelques fleurs.

M. Dominique Weber procède à l'assermentation de M. Jean-Marc Chavannes au CODIR qui remplace Mme Aurélie Tulot

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022

Le procès-verbal du 23 novembre 2023 est adopté par 23 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté

6. Communication du bureau

Le Président transmet plusieurs informations :

Le bureau a finalisé le registre des intérêts. Tous les membres du conseil l'ont reçu et auraient dû le retourner à la secrétaire. Si ce n'est pas le cas, ils doivent le faire au plus vite.

Ce registre des intérêts va beaucoup aider le bureau lors de la constitution des commissions. Nous en avons fait l'expérience quand il a fallu nommer les commissions des deux crédits d'étude.

Madame la secrétaire cite les personnes qui n'ont pas retournés le formulaire.

Les membres des commissions ad hoc ont inauguré les documents qui accompagnent les préavis soit l'aide-mémoire et le modèle de rapport.

N'hésitez pas à nous faire des remarques pour améliorer ces documents.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Le bureau a adopté provisoirement un document précisant les pratiques protocolaires à adopter en cas de décès. Il attend un retour du CODIR pour finaliser ce document commun.

Le 16 décembre nous avons été invités à la première sortie du personnel de l'ASPIHL. C'est Madame Rey qui nous y a représenté.

L'inspection annuelle de l'ASPIHL par Madame la Préfète Lachat a eu lieu le vendredi 27 janvier 2023.

Madame la Préfète a formulé les remarques suivantes :

Nous devons mettre les conclusions des préavis et le sceau de l'ASPIHL sur les procès-verbaux.

Les PV devront être imprimés sur du papier permettant la garde en archive.

Les décisions des préavis doivent être envoyées à chaque commune (aux administrations) pour les afficher au pilier public également pourvues des signatures du président et de la secrétaire ainsi que du sceau de l'ASPIHL.

Pour le reste, Madame la préfète a relevé l'excellente tenue des archives de notre conseil.

J'en profite pour remercier notre secrétaire, Madame Corinne Rey, pour l'excellent travail qu'elle fournit tout au long de l'année.

7. Rapport et vote des préavis suivants :

7.1 Préavis N° 01/2023, relatif au rapport de gestion et comptes 2022

- M. Sunil Khurdi, président et rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- Les comptes sont passés en revues page par page
- La discussion est ouverte aux questions
- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le président lit les conclusions avant le vote :

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2022

Préavis No 01/2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis No 1/2023 relatif aux comptes 2022 ;

OUI le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

- ***D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés.***
- ***De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.***
- Le préavis est accepté à l'unanimité



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

7.2 Préavis N°02/2023, relatif à la demande de crédit pour une mise au concours en marché et étude parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la Tronchenaz

- M. Pascal Aeberhard de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission et M. Bernhard Stamm, président et rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie des rapports a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions.
- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le président lit les conclusions avant le vote :

Préavis No 02/2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

DECIDE

- 1. d'attribuer un crédit pour une mise au concours en marché et étude parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la Tronchenaz.**
- 2. d'accorder un crédit d'investissement de Fr. 582'000.-à cet effet ;**
- 3. d'autoriser à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de Fr. 582'000.-- ;**
- 4. d'autoriser l'amortissement de cet emprunt sur 10 ans comptable, et à porter en compte le montant de Fr. 58'200.-/an dès le budget 2024.**

- Le préavis est accepté à l'unanimité
- M. Narbel prend la parole pour remercier le conseil à la suite de l'acceptation du préavis

7.3 Préavis N° 3/2023, relatif à la demande de crédit d'étude pour l'agrandissement de la salle de gymnastique de la Tour-Rouge

- M. Mark Brissat de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission et M. Paulo Teixeira, président et rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie des rapports a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions

M. Crisinel : *Le rapport de la COGEF parle du plan financier et des précision apportés par le CODIR, qu'elles sont ces précisions*

Réponse de M. Rechsteiner : *le plan financier est un document qui manque au niveau du CODIR il est en préparation et sera présenté comme communication lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal.*

La question est posée à la COGEF :

Réponse de M. Khurdi et M. Narbel : *comme il y a urgence le CODIR fait des crédits au meilleur taux possible basé sur ce cautionnement de 35'000'000 frs. Le jour où on arrivera à bout touchant pour le collège de la Tronchenaz dont ce cautionnement a été voté devra être revu dans les différents conseils des communes pour peut-être une éventuelle augmentation de ce cautionnement*

- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le président lit les conclusions avant le vote :



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Préavis No 03/2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

DECIDE

- 1. d'autoriser à attribuer un mandat d'étude pour l'agrandissement de la salle de gymnastique de la Tour-Rouge.**
 - 2. d'accorder un crédit d'investissement de Fr. 646'000.-à cet effet ;**
 - 3. d'autoriser à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de Fr. 646'000.-;**
 - 4. d'autoriser l'amortissement de cet emprunt sur 10 ans comptable, et à porter en compte le montant de Fr. 64'600.-/an dès le budget 2024.**
- Le préavis est accepté à l'unanimité

M. Weber président fait une remarque concernant le travail des commissions :

Nous avons pu constater que le travail des commissions peut varier d'une commune à l'autre, d'un conseiller à l'autre.

L'ASPIHL, comme toute association intercommunale est observée par beaucoup d'autant plus que nous sommes appelés à engager de gros montants.

C'est pourquoi, nos procédures doivent être irréprochables.

Dans le doute, c'est la loi sur les communes qui s'applique.

Le bureau a rédigé un aide-mémoire à l'intention du 1er membre et des commissions. Cet aide-mémoire, le règlement du conseil et la loi sur les communes sont vos outils de travail.

N'interpréter pas mais appliquer strictement les règles fixées.

Encore une fois, nous devons être irréprochables pour gagner la confiance des communes et des citoyens.

8. Elections statutaires

- **Président 2023-2024** : M. Dominique Weber commune de Rennaz est élu tacitement
- **Vice-Président 2023-2024** : M. Maxime Crisinel commune de Roche est élu tacitement
- **Scrutateurs 2023-2024** : Mme Gaëlle Borloz commune de Chessel et M. Julien Oppliger commune de Villeneuve sont élus tacitement
- **Scrutateur suppléant 2023-2024** : Mme Tatiana Dufaux commune de Noville
- **COGEF 2023-2024** : Conformément à l'article 25 de nos statuts, la COGEF renouvelle un de ses membres par année.

Mme Muriel Auberson, commune de Noville, M. Pascal Aeberhard, commune de Chessel, M. Mark Brissat, commune de Roche démissionnaire, M. Sunil Khurdi commune de Rennaz, M. Jean-Daniel Zufferey, commune de Villeneuve sont élus tacitement.

M. Crisinel prend la parole pour présenter un candidat de la commune de Roche.

M. Paulo Teixeira, commune de Roche est élu tacitement à la suite de la démission de M. Mark Brissat

Membre de la COGEF 2023-2024 :

Mme Muriel Auberson

M. Pascal Aeberhard

M. Sunil Khurdi

M. Paulo Teixeira

M. Jean-Daniel Zufferey



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

9. Communications du CODIR

M. Narbel prend la parole pour faire le rapport de l'année écoulée

M. Reschsteiner prend la parole sur le sujet de la piscine, la communication a été transmise avec le rapport d'étude du bureau Bunq SA qui a fait cette étude des piscines et la conclusion à la suite du rapport nous allons agrandir la salle de gym (dédoublément) selon le préavis de crédit d'étude voté lors de ce conseil. L'idée de faire une piscine couverte dans moins de 5 ans est mise de côté pour le moment.

M. Narbel prend la parole et fait la communication sur l'UAPE (dicastère de M. Lecci)

Il a été demandé que le CODIR reprenne le financement des constructions des UAPE, ils sont en manque dans la région. Pour le moment au met en attente.

M. Reschsteiner prend la parole pour communiquer la prochaine date du Conseil Intercommunal qui sera le 13 septembre 2023 (2 préavis à déposer), le préavis le plus urgent est la demande de crédit pour la construction de 9 classes.

À la suite d'un mail du CODIR LE 10 juillet 2023, le préavis sur le règlement des transports ne sera pas traité lors du Conseil Intercommunal du 13 septembre 2023.

M. Conrad pose la question qui va prendre les UAPE

Réponse de M. Narbel : Ce sont les Communes qui s'en occuperont. Le plan de financement des Communes doit permettre de savoir si l'ASPHIL va prendre les parts de financement des UAPE ou pas. A ce jour ce sont les Communes qui vont financer la construction et ensuite dans un deuxième temps l'ASPIHL louera ces locaux aux Communes.

M. Stamm pose la question si les constructions seront des containers

Réponse de M. Reschsteiner : les matériaux pour la construction ne sont pas encore définis, pas de containers ça sera des constructions pour du long terme

Mme Seydoux pose la question est-ce qu'il y a des cours de natation qui sont proposés aux élèves

Réponse de M. Narbel : un projet Inter Cantonal est en cours pour un coup moins couteux.

Mme Tulot prend la parole : cours de natation à la piscine de Villeneuve projet en cours d'étude par le conseil d'établissement.

10. Divers

- **Mme Tulot** prend la parole après 2 ans au sein de l'ASPIHL, ce sont 2 années très intense et je remercie mes collègues du CODIR ainsi que M. Narbel Président pour tout le travail effectué pendant ces 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie la commune de Roche et de Villeneuve pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes, souhaite un très bel été et lève la séance à 21h33.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Dominique Weber

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 1^{er} septembre 2023